

Employé familial

Le métier

Chargé des tâches ménagères du domicile de particuliers, **l'employé familial** peut également s'occuper d'enfants ou de personnes âgées.

Conditions d'exercice

Ce métier s'exerce au domicile d'un ou plusieurs particuliers, et varie selon le contexte de travail (auprès de personnes âgées, d'enfants).

Il est possible de travailler en horaires décalés, le week-end et les jours fériés.

Les activités :

Accompagnement dans les tâches de la vie courante :

- Aide à l'entretien de la maison
- Faire les courses
- Préparer et servir le repas
- Entretien du linge et des vêtements

Activité de garde d'enfant :

- Accompagner l'enfant lors de sa toilette
- Aider aux devoirs

Activité auprès de personnes âgées :

- Aide au maintien de la vie sociale
- Proposer des activités/sorties

Critères de recrutement

Le métier est accessible sans qualifications particulières, mais un CAP/BEP peut en faciliter l'accès.

Le permis B peut être demandé en cas de déplacements, mais surtout pour se rendre d'un domicile à l'autre.

Les qualités relationnelles et le sens de l'organisation sont très importantes.